



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 3815

## Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'aide que la France pourrait envisager en faveur de la culture tibétaine. Subissant ce que de nombreux observateurs ont appelé un « génocide humain, culturel et spirituel », le Tibet pourrait être atteint définitivement dans la préservation de sa culture. Celle-ci est pourtant essentielle à l'humanité, tournée sur la tolérance, la compassion, la recherche intérieure. Celle-ci s'exerce aussi à travers une langue dont la pratique est de plus en plus découragée par les autorités chinoises qui administrent et contrôlent le Tibet. Le dalaï-lama lui-même, chef spirituel, prix Nobel de la Paix, s'inquiète à juste titre de l'accélération du phénomène, par une sinisation progressive de l'éducation au Tibet et de toute expression publique dans un pays occupé par de nombreuses divisions chinoises. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures la France pourrait proposer afin de soutenir cette culture unique au monde.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères sur l'aide que la France pourrait envisager en faveur de la culture tibétaine. Depuis la reconnaissance du gouvernement de la République populaire de Chine en 1964, dans ses frontières actuelles, la France a attiré à de nombreuses reprises l'attention de ses interlocuteurs sur la préservation de l'identité culturelle et religieuse tibétaine, le respect du patrimoine historique et naturel du haut plateau, mais aussi sur le retard du développement économique et social de la région autonome du Tibet par rapport aux provinces orientales de la République populaire de Chine. Les valeurs de tolérance et d'humanité, de même que la préservation d'un monde pluriculturel et le soutien à la diversité des langues, font partie des objectifs qui rassemblent les différents courants de la société française. C'est la raison pour laquelle le gouvernement français s'est toujours montré prêt à examiner tout projet à caractère éducatif, culturel ou humanitaire pouvant améliorer concrètement la situation du peuple tibétain. La France a par ailleurs constamment marqué son attachement à ce que des discussions s'ouvrent entre les autorités chinoises et le dalaï-lama Lama, prix Nobel de la paix en 1989 et personnalité internationalement reconnue pour sa modération et son sens du dialogue. Lors de la mission qu'il a effectuée en mars dernier au Tibet, l'ambassadeur de France en Chine a pu rencontrer les autorités de la région autonome. Le 16 mai 1997, le président de la République a, de même, fait part au président Jiang Zemin des préoccupations qu'inspirait la question du Tibet. L'annonce, le 25 octobre, de la signature par la Chine du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels permet de supposer que sa ratification lors d'une prochaine session de l'Assemblée nationale populaire de Chine contribuera à la sauvegarde du patrimoine culturel et religieux tibétain. Enfin, la préservation de l'identité tibétaine fait partie du dialogue que l'Union européenne a renoué depuis le début de l'automne avec la Chine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Louis de Broissia](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 3815

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 29 septembre 1997, page 3118

**Réponse publiée le** : 8 décembre 1997, page 4467